Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

2025-199

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE
portant sur
l'autorisation d'une vente au déballage
le dimanche 29 juin 2025
rues d'Auchel, des Saules, Margonne

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Madame Marie-Céline HUGOT, responsable de la MJEP danse, domiciliée à ISBERGUES au 352 rue d'Auchel, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

Article 1er : Madame Marie-Céline HUGOT est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le dimanche 29 juin 2025, rues d'Auchel, des Saules et Margonne.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 15 MAI 2025

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES

David THELLIER

Publié le 20 MAI 2025